

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 3251

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 49**

À l'alinéa 16, après le mot :

« démographiques »

insérer les mots :

« et au vieillissement de la population ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de prendre en compte le vieillissement de la population parmi les conditions subordonnant l'ouverture de nouveaux secteurs à urbaniser dans le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale.